

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N° 672

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, Mme Berthelot, Mme Orphé, M. Aboubacar, M. Vlody, M. Polutélé,
M. Jalton, Mme Massat, M. Chanteguet, M. Blein et M. Bies

ARTICLE 62

A la troisième phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« énergie »,

insérer les mots :

« fixée pour la Martinique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision